

## COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 JANVIER 2015

Lors de sa réunion du 7 janvier 2015, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### I – Débats publics

**- Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport.**

Conformément à la décision de la CNDP du 3 décembre 2014, ce projet fera l'objet d'un débat public organisé par une commission particulière, présidée par Madame Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente de la CNDP. Cinq autres membres ont été désignés : Monsieur Jérôme FAVREL, Madame Aline GUERIN, Monsieur Clément MABI, Madame Barbara SERRANO et Monsieur François THOMAS.

**- Projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier.**

Conformément à la décision de la CNDP du 3 décembre 2014, ce projet fera l'objet d'un débat public organisé par une commission particulière, présidée par Monsieur Jacques ROUDIER. Cinq autres membres ont été désignés : Madame Dorothee BRIAUMONT, Madame Aurélie COUTURE, Monsieur François GILLARD, Monsieur Jean-Marc REBIERE, et Monsieur Bruno de TREMIOLLES.

**- Projets Center Parcs sur les communes du Rousset (Saône et Loire) et de Poligny (Jura).**

Conformément à la décision de la CNDP du 3 décembre 2014, l'organisation des débats publics concernant ces deux projets sera confiée à une seule commission particulière. Cette commission sera présidée par Madame Claude BREVAN et comprendra Monsieur Xavier BOLZE, Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE, Madame Fatima OUASSAK, Madame Anne-Marie ODUNLAMI, Monsieur Philippe QUEVREMONT et Monsieur Bruno VEDRINE.

- **Projet A31bis : liaison autoroutière Gye (Meurthe-et-Moselle) - frontière luxembourgeoise.**  
Conformément à la décision de la CNDP du 3 décembre 2014, ce projet fera l'objet d'un débat public organisé par une commission particulière. Celle-ci sera présidée par Monsieur Michel MORIN. Six autres membres ont également été désignés : Madame Isabelle DEAK-MIKOL, Madame Christine JEAN, Monsieur Laurent PAVARD, Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, Monsieur Jean-Michel STIEVENARD, Madame Flora VINCENT.
  
- **Projet Europacity.**  
Par courrier du 23 décembre 2014 le directeur exécutif d'Alliages et Territoires a sollicité une prolongation de délai pour l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun. La commission a décidé de prolonger à nouveau le délai de neuf mois à compter du 23 décembre 2014.

## **II – Concertations post-débat public**

- **Projet de liaison nouvelle Paris-Normandie.**  
Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie, qui vise à favoriser le développement de la vallée de la Seine, à augmenter durablement la capacité des lignes et à renforcer la desserte des territoires, des villes et des ports, a fait l'objet d'un débat public de d'octobre 2011 à février 2012. Depuis février 2014, une phase de concertation post débat a été engagée par le maître d'ouvrage sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP. Suite au décès de ce dernier, la Commission a désigné Madame Anne-Marie CHARVET en qualité de garante de la concertation et de l'information du public jusqu'à l'enquête publique.
  
- **Projet d'aménagement de la Bassée et projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine .**  
Ces deux projets ont fait l'objet de débats publics coordonnés entre novembre 2011 et février 2012. Ils consistent, d'une part, à augmenter le gabarit de la Seine sur 27 km, entre l'écluse de la Grande Bosse et les ports de Nogent-sur-Seine, et, d'autre part, à créer un aménagement permettant de stocker temporairement de l'eau prélevée dans la Seine afin de réduire l'aléa inondation sur l'agglomération parisienne tout en restaurant la zone humide de la plaine alluviale de la Bassée.

Depuis juillet 2012, les maîtres d'ouvrage ont mis en place une concertation post débat public et la CNDP a désigné un garant en la personne de Madame Isabelle Jarry qui est venue présenter un point d'étape. Le projet de mise au gabarit entre dans la phase d'étude d'impact, la concertation se poursuit sur le projet de la Bassée.

### III – Concertation volontaire

#### - **Projet de mise au gabarit européen de l'Oise entre Creil et Compiègne(MAGEO).**

Ce projet, qui s'inscrit dans la perspective de la réalisation du canal Seine- Nord Europe, dont il constitue le débouché sud, consiste à la mise au gabarit européen Vb de la section de l'Oise comprise entre Creil et Compiègne. A l'issue de la concertation recommandée qui s'est déroulée début 2012, le maître d'ouvrage a poursuivi le processus de participation des riverains et a demandé à la CNDP de désigner un garant. Suite au décès de ce dernier, la Commission a désigné Monsieur Pierre-Gérard MERLETTE en qualité de garant de la concertation et de l'information du public jusqu'à l'enquête publique sur le projet MAGEO.

### IV – Questions diverses

#### - **Projet de terminal méthanier Fos Faster.**

Par un courrier du 16 décembre, le maître d'ouvrage a informé la Commission de l'abandon du projet de terminal méthanier Fos Faster.



Christian LEYRIT